

plaintes ont été portées au ministère du Travail. Je sais de plus que ce ministère les a bel et bien reçues. J'ai en ce moment à la main cinq feuilles de papier ministre couvertes d'écriture dactylographiée et contenant des plaintes et des accusations. De ma place ici-même j'affirme pouvoir établir le bien-fondé de ces accusations et je ne crains pas de mettre mon mandat en jeu.

M. PRICE: Mon honorable ami voudra-t-il nous dire sur quoi il s'appuie pour faire cette affirmation?

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas besoin de satisfaire la curiosité de l'honorable député.

M. PRICE: Il vous faudra bien le faire avant d'en finir.

L'hon. M. VENIOT: Au sujet des accusations que j'ai portées dans cette enceinte, je répète que je suis prêt à mettre mon mandat en jeu, si je ne réussis à prouver 90 p. 100 de mes assertions.

M. PRICE: Toutes ces déclarations sont absolument fausses, et j'en ai la preuve.

L'hon. M. VENIOT: Oh! vous ne connaissez pas la question; asseyez-vous.

M. PRICE: J'ai la preuve qu'elles sont inexactes. Cela vous suffit-il?

L'hon. M. VENIOT: Maintenant, monsieur le président...

M. BELL (Hamilton): Quelles sont les dates?

M. PRICE: Tout cela est de l'invention et j'en ai la preuve ici-même. J'ai ici, venant du premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, la preuve que vos déclarations sont absolument inexactes. Comment aimez-vous cela?

L'hon. M. VENIOT: J'aime la voix bien plus que l'orateur. Ce dernier ne me dit absolument rien; la voix est plus douce que l'honorable député lui-même. Maintenant, monsieur le président, ces déclarations ont été déposées au ministère du Travail. Mais laissez-moi vous rappeler qu'au cours de la dernière session j'ai lu ici-même sept déclarations sous serment établissant la falsification des bordereaux de paye.

M. PRICE: Il y a assez longtemps que vous nous cassez les oreilles avec cela.

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Hanson) (York-Sunbury): A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député de Westmorland n'a pas le courage de prononcer [L'hon. M. Veniot.]

un discours. Il ne l'a pas fait depuis que je siége ici, du moins cette session-ci.

M. PRICE: Dites donc la vérité.

L'hon. M. VENIOT: S'il ne peut se faire connaître à ses commettants autrement que par ses interruptions, je crois qu'il est de votre devoir, monsieur le président, de le rappeler à l'ordre. Au cours de la dernière session, comme je le disais, j'ai lu à la Chambre sept affidavit se rapportant à la répartition des travaux de chômage obtenus par l'aide du gouvernement fédéral, en exécution de la loi adoptée en septembre dernier.

M. PRICE: Et elle a été bien faite.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député voudra-t-il se tenir tranquille?

M. PRICE: Elle a été bien faite. Vous recevez plus que vous ne méritez dans le comté de Gloucester.

L'hon. M. VENIOT: Je me demande si mon honorable ami du comté d'Essex-Sud (M. Gott) a encore des oignons. Il pourrait en passer à l'honorable député.

M. GOTT: Les honorables députés de la gauche doivent tous avoir faim. L'honorable député de Témiscouata vient justement de demander du bifteck, alors que l'ancien ministre des Postes veut avoir des oignons. Cela forme une excellente combinaison; le bifteck aux oignons.

Des MEMBRES: Asseyez-vous!

Un MEMBRE: Le bifteck et les oignons vont bien ensemble.

L'hon. M. VENIOT: Comme je le disais, j'ai transmis en personne les affidavit en question au ministre intérimaire du Travail de l'époque, aujourd'hui ministre du Travail, après les avoir lus à la Chambre et il a refusé de les prendre. Il m'a dit qu'il ne voulait pas s'en occuper et m'a demandé de les garder. De fait, il m'a dit: "Gardez-les et servez-vous-en pour me donner le fil à retordre, demain, à la Chambre". Je lui ai dit que je conserverais les affidavit, puisqu'il ne voulait pas les accepter. Qu'est-il survenu depuis cette époque? Dans ce temps-là j'ai aussi déclaré que deux des hommes accusés, dans ces affidavit, d'avoir gonflé les listes de paye relativement à l'aide fédérale, formaient l'objet d'une enquête provinciale sous l'accusation d'avoir faussé les listes de paye des travaux provinciaux. L'enquête est terminée et le commissaire royal a soumis son rapport à la législature locale. Les journaux d'hier ont annoncé que les deux individus accusés dans les affidavit ont été déclarés coupables. L'un d'eux est déclaré coupable d'avoir volé \$4,000. Ce même individu dépensait les fonds de l'aide fédérale et, en